

KIGALI, le 15 Janvier 1993

confid
ARUSHA

Confidentiel

48

Note A Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise à

K I G A L I . -

K0503772

O B J E T : Négociation d'ARUSHA
du 22 Nov 92 au 09 Jan 93.

A traiter par _____
Date entrée : 9-1-93
Classement 1405

CASE NO. ICIR-98-41-1
EXHIBIT NO. AB 236A
DATE ADMITTED 1-11-2003
TENDERED BY DEFEY SE
NAME OF WITNESS BACOSORA

1. Ambiance de travail

Les négociations qui se sont déroulées du 22 Nov 92 au 09 Janvier 1993 à ARUSHA avaient pour objet la répartition des portefeuilles ministériels au sein du Gouvernement de transition à Base Elargie, la mise en place de l'Assemblée Nationale de Transition ainsi que des modalités de nomination aux emplois judiciaires. Ces négociations se sont déroulées dans une ambiance de tractations, de divergences de positions au sein de la délégation du Gouvernement, conséquence logique de la situation politique qui prévalait à l'intérieur du pays. Il sied de rappeler que faute de consensus sur la question de partage des portefeuilles ministériels au sein des partis politiques et du Gouvernement, la délégation a dû partir à ARUSHA avec un espoir peu certain d'inverser le calendrier de négociations, commencer d'abord par l'intégration des combattants du FPR au sein de l'Armée Rwandaise et aborder ensuite les questions politiques laissées en suspens. De la sorte, le Gouvernement Rwandais espérait, dans l'entretemps, parvenir à un consensus sur le partage des postes ministériels et l'Assemblée Nationale de Transition (ANT).

2. Piétinement des Négociations

- Comme on pouvait s'y attendre, le FPR a refusé énergiquement que l'on traite d'autre chose avant de mettre un point final sur le partage du pouvoir au sein de l'Exécutif, du Judiciaire et de l'ANT. Cette situation de piétinement envenimée par le malaise de protestation contre certains articles du protocole précédent a duré plus d'une semaine.

... / ...

Confidentiel

Confidentiel

MO503773

La divergence parmi le Comité de concertation, constitué par les évêques Catholiques et Protestants, quant à la proposition du partage des portefeuilles ministériels soumise au Gouvernement et les conclusions du Conseil des Ministres du 28 Nov 92 fort contestées par le MRND vinrent alourdir davantage le climat de travail et bloquer la poursuite des Négociations.

3. Reprise et poursuite des négociations

La rencontre entre le Président de la République Rwandaise et le Président Tanzanien Ali Hassan MWINYI a été d'un grand soulagement pour la délégation du Gouvernement et les observateurs. La déclaration du Président de la République Rwandaise a débloqué la situation en précisant l'acceptation du protocole précédent, la nomination des députés par les partis politiques et la nécessité de veiller à l'équilibre entre les blocs politiques. Lors de la poursuite des Négociations, le problème crucial fut celui d'ouvrir le Gouvernement aux autres partis politiques pour plusieurs raisons :

- a. Le Gouvernement est resté muet sur les partis politiques à faire entrer au Gouvernement laissant ainsi libre cours aux spéculations de tous ordres.
- b. Les critères à appliquer aux partis en dehors du Gouvernement les éliminaient pratiquement tous.
- c. Les partis MDR - PL - PSD et le FPR s'étaient solidement coalisés pour refuser l'entrée de la CDR au Gouvernement, parti pourtant jugé comme d'impact politique important par bon nombre des membres de la délégation.

Malgré cette coalition, qu'appuyait le Chef de la délégation, nous avons insisté à maintes reprises pour que la CDR entre au Gouvernement; certaines personnalités importantes dont l'Américain COHEN s'appretaient à faire peser de leur poids sur le FPR pour que cette proposition puisse passer. Dans ce cadre, la délégation avait ajouté aux critères ci-haut évoqués d'autres considérations de nature à assouplir l'intransigeance du FPR telles que le code d'éthique politique qui engage tous les partis politiques et le principe de la réconciliation nationale. PDI et CDR étaient sur le point d'être acceptés quand la déclaration du MDR, PL, PSD sur la NON admission de la CDR au Gouvernement parvint aux négociateurs. Le Chef de la délégation balança vers cette nouvelle déclaration.

... / ...

Confidentiel

23725 bis

Confidentiel 3 -

K0503774

On était de nouveau dans l'impasse. Le 03 Jan 93, l'Ambassadeur MPUNGWE adresse aux deux délégations une lettre exprimant la position du Gouvernement Tanzanien. Si, disait-il, du 03 au 06 Jan 93, les délégations étaient encore dans l'impossibilité de signer un Protocole d'Accord, il serait souhaitable que les deux délégations suspendent les pourparlers en vue de mûrir davantage leurs réflexions et poursuivre les concertations. Le facteur temps revêt une importance stratégique. Il pourrait par ailleurs s'avérer difficile pour la TANZANIE, en sa qualité de facilitateur, de maintenir à son haut niveau actuel, l'intérêt, l'appui et l'assistance dont bénéficie le processus de paix au RWANDA au sein de la Communauté Internationale.

A partir de cette date, tous les observateurs, le facilitateur et les 2 Chefs de délégations se concertèrent sur la proposition émise par le FPR d'accorder un poste ministériel au FPR et un poste à la partie Gouvernementale. Il fut décidé d'en confier un au parti MRND et un autre au FPR.

La répartition numérique des sièges à l'ANT entre les Forces politiques N'a PAS fait objet de beaucoup de divergences

4. Constatations

- Les disparités politiques vécues à l'intérieur du pays, se sont transposées à ARUSHA ce qui a fort embrouillé l'atmosphère de négociation. Ceci est une conséquence directe de la composition de la délégation qui comprenait les sensibilités des partis politiques. Il s'est avéré que les membres des différents partis politiques présents à ARUSHA rivalisaient de zèle pour des entretiens de coulisse d'intérêts partisans auprès du FPR si bien que celui-ci s'est senti et comporté comme arbitre. A l'avenir, il faudrait que la délégation comprenne un nombre réduit de délégués et qu'elle soit le moins politisé possible.
- Les responsables des partis politiques privilégient les intérêts immédiats de leurs partis au détriment de l'intérêt national. Cette situation profite au FPR.
- La solidarité entre MDR - PSD - PL et le FPR NE sont PLUS à démontrer. Cependant cette solidarité N'est QU'une vision à très court terme.
- Les observateurs accusent le Gouvernement Rwandais de NE PAS être résolument engagé dans le processus de négociation. La TANZANIE risque de se désintéresser du cas Rwandais.

... / ...


Confidentiel

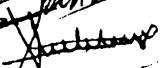
5. Conclusion

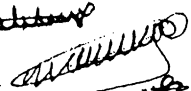
Confidentiel


K0503775

- Les négociations devant aboutir à la conclusion de l'Accord de paix doivent suivre leur cours bien que le protocole précédent accuse par endroits des lacunes. Pour ce qui est des difficultés de mise en application y relatives, les corrections peuvent être faites par voie diplomatique en faisant intervenir, au besoin, les observateurs avant la conclusion finale de l'accord de paix.
- Les appréciations qui NE visent QUE les intérêts immédiats des Partis Politiques devraient s'éclipser devant les intérêts supérieurs de la Nation.
- Le Président de la République et le Premier Ministre étant les premiers responsables de la conduite de la politique du pays, devraient faire un effort de réconciliation et dégager un terrain d'entente sur l'essentiel afin de NE PAS agrandir davantage le fossé entre la Présidence et la Primature qui risque de conduire le pays à la ruine.

Col BEMS BAGOSORA 

Col BEMS MUBERUKA 

Lt Col BEM NDENGEYINKA 

Lt Col BEM RWABALINDA 

Maj BAM GAKARA 

Copie pour information :

- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre

K I G A L I . -

Confidentiel

2372461